1634. Elle est tenue maintenant par Mme la vicomtesse Mimerel et Mme Henri Mathon. On vous y servira bien. Des tripes, des soupes à l'oignon, des saucisses aux choux, y seront servis à des prix très doux.

L'écuyer chef est M. Henri Mathon. M. Mimerel tient la caisse et M. Albert Dragon, dirige l'établissement.

» Dans une ville qui compte de nombreux musiciens, ce bel art de la musique ne pouvait être oublié. M. Chatteleyn et M. Demeule ont établi en face du Beffroi de Comines, l'Eden-Concert ou se feront entendre M. Jules Watteeuw, le broutteux, et une troupe de musiciens de mérite.

» M. Louis Dariez, né sous le ciel de la Flandre, a voulu que la brasserie fut représentée à la fête. Quand il verra les « beuveurs infatigables » s'approcher de son comptoir il fredonnera.

Qu'un autre préfère
L'antique Bacchus.
Moi je lui préfère
Le roi Gambrinus
Qui fait dans mon verre
Mousser la blonde bière.

» MM. Paul Giron et Cie ont installé un vélocipède qui est appelé à un grand succès. Enfin, M. Paul Buchotti, d'Agen, a envoyé à M. le directeur de l'œuvre du Denier une dépêche ainsi conçue : « Serai demain fête du Denier des Ecoles avec ma poupée merveilleuse. »

« En voilà plus qu'il n'en faut pour permettre de présager à l'œuvre du denier un véritable succès dans les journées du dimanche et du lundi. Cette œuvre, qui est une œuvre de devoir, vivra malgré tout, grâce à l'inépuisable charité et au dévouement des familles roubaisiennes.

» JEAN D'AUDENARDE. »

La « Concordia » vient d'accepter la démission de son chef, M. Cesar Petit, qui a été remplacé par M. Eugène Brutin.

La *Concordia* a également quitté son local, 63, rue de Lannoy. La société est actuellement composée comme suit : Président, MM. L. Thiébaut; vice-président, L. Lardinois; chef, E. Brutin; sous-chef, A. Lérisson; trésorier, P. Six; secrétaire, P. Massez; chargé de l'habillement, E. Vanaberghe; archiviste, L. Fœlix.

Provisoirement, les répétitions générales auront lieu chez Mme Ve Spriet, cabaretière, place Ste-Elisabeth, les mercredi et vendredi, en attendant le nouveau local qui doit être construit pour la *Concordia*.

A partir du 16 juillet, les répétitions auront lieu, chaque jour, en vue du concours qui a lieu à Corbeil (Seine-et-Oise), le 19 août.

La commission fait appel aux anciens sociétaires et aux musiciens qui voudraient faire partie de la Société.

Un accident. — Samedi matin, vers dix heures, un enfant de onze ans, Victor Destoop, demeurant rue Marceaux, a eu la jambe droite quelque peu écorchée en tombant d'une voiture de légumes conduite par son père.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,55.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 25 juin, à 8 h. du soir. — Accumulateurs. — Electrolyse. — Galvanoplastie. — Actions mécaniques des courants.

Cours de chimie, jeudi 21 juin, à 8 h. du soir — Nickel. — Cobalt. — Manganèse. — Cuivre. — Etain. — Plomb.

Lannoy. — Trois génisses de la ferme Bayart, au *Cateau*, ont été tuées, jeudi, par la foudre. Il y a assurance à la compagnie l'*Aigle*.

TOURCOING

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis à cette de Mouscron, le nommé Oscar Vandenkiste, né à Bruges, âgé de 27 ans, garçon de café, arrêté à Marseille, à la requête du parquet de Gand, pour vol.

Bondues. — Les voleurs continuent leurs exploits dans cette commune. Quatre personnes aussi allès se plaindre qu'on leur avait soustrait à l'un un coq, à l'autre une poule, à un troisième une montre en nickel d'une valeur de 14 francs, et au quatrième un veston d'une valeur de 20 fr.

Ces malfaiteurs ont essayé, de plus, de pénétrer chez un boucher, nommé Montagne, qui s'est éveillé au bruit causé par la casse des vitres, mais il n'a pu reconnaître les voleurs qui prenaient la fuite.

On les recherche activement.

LILLE

Le commandant du 1er corps d'armée. — Le général Jamont, commandant la 21e division d'infanterie, est nommé commandant du 1er corps d'armée, en remplacement du général Billot.

Le général Billot, membre du Conseil supérieur de la guerre, est chargé de mission spéciale en vertu du récent décret du 26 mai 1888.

Le projet de loi pour l'enseignement primaire dans le Nord. — La distribution de la Chambre comprend un rapport de M. Floquet, relatif au projet de loi tendant à autoriser le département à s'imposer extraordinairement pour les dépenses facultatives de l'enseignement primaire et l'instruction publique, et pour l'amortissement de l'emprunt contracté sur la caisse des chemins vicinaux. Ce rapport conclut à l'adoption.

Exercices militaires. — Les exercices militaires, dont nous avons sommairement parlé hier, ont été exécutés par le 43e le ligne, commandé par M. de Santi, lieutenant-colonel; le 16e bataillon de chasseurs à pied et deux escadrons du 19e chasseurs à cheval.

Le thème de la manœuvre était l'attaque du fort de Bondues par les *vitriers* et une partie du 43e de ligne.

Quant à la défense du fort, elle était confiée à deux compagnies du 43e de ligne soutenue par deux pelotons de chasseurs à cheval.

L'attaque a été très vive à l'est, entre Mouveaux et Roncq.

Quelques détails dans les opérations n'ont pas réussi, mais l'ensemble a très bien marché.

M. le général Morand, commandant la première division d'infanterie, commandait la manœuvre.

Il était assisté de MM. les généraux Frélaut, commandant la première brigade d'infanterie, et le comte Duhesme commandant la brigade de cavalerie.

Toutes ces troupes sont rentrées à Lille par leur route de départ et les musiques du 43e de ligne et du 16e bataillon de chasseurs à pied ont joué de brillants pas redoublés en traversant le pont de Marcq et La Madeleine.

Le 43e de ligne rentrait à Lille à midi et les chasseurs à une heure.

Malgré la grande chaleur et la lourde température d'hier matin, nos braves soldats ne paraissaient nullement fatigués et avaient, en rentrant, une attitude des plus martiales.

Pillage d'une maison à Saint-Maurice. — Hier matin, vers quatre heures, des individus ont opéré le déménagement de Mme veuve Faucon, rentière rue du Faubourg-de-Roubaix, 70, qui était allé passer la saison des bains à Rosendaël.

Aux observations faites par certaines personnes à celui qui paraissait être le chef, celui-ci a répondu qu'il était le beau-père de cette dame et qu'elle l'avait chargé de lui expédier son mobilier à Dunkerque. Depuis quelques jours les malfaiteurs avaient enlevé des objets, au moyen d'une charrette à bras, mais hier, ils sont allés charger une voiture de déménagement.

Ils ont crocheté le coffre fort.

On ne connaît pas encore le montant du vol. Trois des malfaiteurs ont été arrêtés. On espère que leurs complices ne tarderont pas à y être.

Acte de probité. — M. Spriet de Vauban avait perdu un portefeuille contenant plusieurs billets de banque de cent francs et des papiers intéressants ; ce portefeuille a été retrouvé par Charles Picavet, estaminet du Commerce, place de Béthune, qui s'est empressé d'envoyer le commissionnaire, Em. Lomme, pour le rendre à son propriétaire.

L'EMPRUNT DU CONGO

Léopold a besoin de lancer un emprunt
Pour que sa colonie du Congo soit prospère;
Il suffit à Vaissier de créer un parfum
Pour que son fin savon, à la mousse légère,
Soit adopté partout, jusqu'au bout de la terre.

Savonnerie du Congo, 37, rue Lafayette, Paris.
33266d

CONCERTS ET SPECTACLES

Blanc-Seau. — La société chorale la *Muse des Travailleurs*, donnera, aujourd'hui dimanche, dans la salle des écoles de garçons, une audition dans laquelle elle fera entendre les chœurs qu'elle doit exécuter au concours de Pré St-Gervais, le 1er juillet.

Deux répétitions seront faites à Roubaix mardi et mercredi prochain, au *Café du Globe*, à 9 heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 23 juin

Présidence de M. HEDDE

L'affaire Fournier. — Le tribunal remet à huitaine, pour l'examen de nouveaux documents, le jugement de cette affaire, qui devait être rendu aujourd'hui.

Vol au sentier du Beau Chêne. — Alphonse Delcroix est condamné à deux mois de correction pour avoir dérobé 30 francs à M. Desbouvre, tisserand, sentier du Beau-Chêne, à Roubaix.

Outrages à la pudeur. — Le 21 juin dernier, Vandenbrouck et deux hommes de Roubaix ont commis un outrage public à la pudeur qui leur vaut un mois.

Vol de charbon. — Lagache de Roubaix, ayant été trouvé porteur d'un sac de charbon n'en put justifier la provenance. Il est condamné à 3 mois de prison.

Vol à Tourcoing. — Delgrange, ouvrier de la filature Flipo à Tourcoing, est condamné à 6 mois de prison pour avoir enlevé divers objets.

Une escroquerie. — Pierre Vandendouck s'était fait livrer chez M. Voreux, camionneur dans la rue du Chemin de fer, un fût de vin. Il est condamné à 6 mois. M. C.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Séance du 23 juin

Présidence de M. FACON

Au début de l'audience, le Conseil rend les arrêts suivants :

Sont rejetées les protestations concernant les opérations électorales de Mazinghien, Préseau, Estrées, Sainte-Marie-Cappelle.

MOUVEAUX — Au nom des protestataires, Me Barbe explique qu'un certain nombre de bulletins raturés au crayon ont été comptés à tort, au profit des candidats qui ont été proclamés élus.

M. Bonduel demande de rejeter la protestation, les bulletins n'ayant pas été annexés au procès-verbal.

M. le commissaire du gouvernement conclut à l'admission de la protestation. L'affaire est mise en délibéré.

Le Conseil met également en délibéré les protestations concernant les opérations électorales de Tourcoing.

NORD

Sinistres en Islande. — Une lettre reçue à Dunkerque, du marin Paul Bertran, embarqué à bord de la goélette *Etoile du Marin*, en Islande, annonce la perte corps et biens; de 5 navires. Les marins de ces goélettes, dont on connaît le noms, sont au nombre de 90.

Le chiffre total des victimes, s'élève, pour Dunkerque et Paimpol, à 253 victimes.

Dispense du maigre pour le 20 juin. — Le Pape a dispense les fidèles du monde entier de l'obligation du maigre pour le vendredi 29 du courant, fête de saint-Pierre et de saint-Paul. Voici la traduction de la notification officielle de cette faveur :

« Mercredi, 13 juin 1888.

» La prochaine fête des SS. Apôtres Pierre et Paul (dont la vigile avec jeûne est d'obligation dans presque toute l'Eglise) tombant le vendredi, jour où le commandement de l'Eglise interdit d'user d'aliments gras, N. T. S. P. le Pape Léon XIII, par une dispense bienveillante de cette prescription, permet, en cette année de son jubilé, à tous les fidèles, même aux Réguliers de l'un et l'autre sexe qui ne sont point liés par un vœu spécial, l'usage de la viande pour le vendredi sus-indiqué, 29 du mois courant.

» JOS MANCINI.

» *notaire de la S. Inquisition romaine et universelle.* »

Ordination. — Jeudi prochain, 28 juin, à 7 h. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque conférera les ordres mineurs dans la chapelle du grand séminaire; le 29, à la même heure, les Ordres sacrés, à la cathédrale. Sa Grandeur fera 56 sous-diacres, 20 diacres et 48 prêtres. Le 30, à 8 heures, Mgr l'Archevêque donnera la tonsure aux séminaristes de Solesmes.

De Paris à Bailleul en 42 heures. — On annonce que M. Gilbert Gérard, l'excursionniste bien connu, va faire le trajet de Paris à Bailleul, soit 278 kilomètres en 42 heures.

Le départ aura lieu le vendredi 29, à neuf heures du soir et l'arrivée le 1er juillet à trois heures de l'après-midi.

Funérailles. — Samedi eut eu lieu à Hazebrouck les funérailles de M. Jules Guermonprez, chef d'escadrons en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, président de la société des Anciens militaires d'Hazebrouck et trésorier de la société de secours aux blessés militaires du Nord.

Une nombreuse assistance se pressait à cette cérémonie.

Sur le bord de la tombe, des discours ont été prononcés par MM. les commandants Wypelier et Marie

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le ministre des travaux publics, avec MM. les ingénieurs Lax, Guillain et Vétillard, visitera, le 8 juillet, les grands travaux du nouveau port de Calais, consistant en un large avant-port où les grands paquebots débarqueront et embarqueront à toute heure de marée.

La Compagnie du Nord construit, sur le quai, une gare maritime monumentale, un bassin à flot, 1800 mètres de quai et des cales sèches communiquant avec l'avant-port par deux grands sas de quatorze et vingt-et-un mètres de largeur.

Le port sera ouvert en mars prochain ; il aura coûté quarante millions.

BELGIQUE

Situation parlementaire belge. — Voici la situation des deux partis (catholique et libéral) dans le Parlement belge :

SÉNAT.	Cath.	Lib.	CHAMBRE.	Cath.	Lib.
Flandre Orient.	11	0		22	0
Limbourg	3	0		5	0
Liége	2	6		3	14
Hainaut	4	8		2	23
Sort. en 1892	20	14	Sort. en 1890	32	37
Anvers	7	0		14	0
Flandre Occid.	9	0		17	0
Luxembourg	2	1		4	1
Namur	3	1		8	0
Brabant	13	2		23	2
Sort. en 1896	31	4	Sort. en 1892	66	3
Total	51	18	Total	98	40

Tentative d'empoisonnement de clientèle, à Bruxelles. — Un charcutier des environs de l'abattoir a acheté, avant-hier, pour 5 francs, un porc complètement pourri qu'il se disposait à livrer à la consommation, lorsque la police l'a surpris.

Ce porc sortait d'une étable du quai de l'Industrie.

Le propriétaire de l'animal défunt avait chargé un de ses ouvriers de se défaire du cadavre.

L'ouvrier, au lieu de s'acquitter de la commission, trouva plus simple de vendre l'animal pour 5 francs.

L'exposition chevaline s'est ouverte, hier samedi, à l'ancienne plaine des Manœuvres.

M. Devolder, ministre de l'intérieur, et le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, ont visité l'exposition, dès le matin. On a fait galoper devant eux, dans le ring, plusieurs des plus beaux chevaux exposés.

Ce nouveau concours sera certainement un des plus remarquables qui aient eu lieu, non seulement dans le pays, mais encore à l'étranger.

Comme le dit l'*Indépendance*, le succès revient certainement aux chevaux de gros trait de race belge. Il est vrai qu'il y en a à peu près six cents têtes, sur huit cents chevaux environ qui figurent au catalogue.

Les Allemands et les Belges. — On mande de Berlin au *Gaulois* que la chancellerie allemande s'est émue de la presse belge, très violente contre le nouvel empereur.

Le ministre d'Allemagne, à Bruxelles, est chargé de présenter des observations au Cabinet belge.

Exposition d'Ostende. — L'exposition d'hygiène et de sauvetage, d'art industriel et de beaux arts d'Ostende, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, à diverses reprises, s'ouvrira le samedi 30 juin prochain, en présence des autorités civiles et militaires.

Cette ouverture aura lieu à 3 heures; pendant la cérémonie, la musique du 3e de ligne se fera entendre.

L'exposition et le parc Léopold seront éclairés à la lumière électrique, et les fêtes qui s'y donneront y attireront, sans nul doute, la foule des promeneurs.

Marchienne-au-Pont. — Un malheureux accident est arrivé, hier après-midi, dans cette commune. Un jeune homme de 18 ans, le fils Lévêque, ardoisier, qui était occupé à réparer la toiture de la maison du notaire Deglines, est tombé du toit et a rendu le dernier soupir quelques minutes après.

Léopold II à Berlin. — Suivant les informations du *Tageblatt* de Berlin, le roi Léopold aurait l'intention de faire prochainement une visite à l'empereur Guillaume II. à Berlin.

Une grosse affaire à Bruxelles. — La police bruxelloise vient d'arrêter, sur la réquisition du gouvernement français, un chevalier d'industrie dont le nom mérite de figurer à côté de ceux des filous les plus célèbres.

Il y a quelques années, un nommé Duplessis arrivait à Bruxelles. C'était un déserteur français. Il s'installa dans un café de la rue Grétry.

Il mena la vie du grand monde, joua avec frénésie à Ostende et fonda l'Agence Veritas qui fit tant de dupe.

Il vient d'être arrêté pendant une fête qu'il donnait chez lui sur la réquisition du gouvernement français qui réclamait son extradition pour avoir détourné une somme de 50,000 francs au préjudice d'un négociant de Paris, de complicité avec un nommé R..., résidant à Londres

Duplessis a été écroué, dans la soirée de mardi, aux Petits-Carmes.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissance du 23 juin.* — Clémence Mandore, rue Sainte-Elisabeth, 10. — Emma Glaudemans, rue Bernard, cour Charlemagne, 11. — Constant Vion, rue de Béthune, 29, fort Cordonnier. — Victor Vercammen, rue de la Redoute, 115. — Henri Desbarbieux, rue du Moulin, 101. — Charles Vion, Hôtel-Dieu. — Sidonie Ansart, Hôtel-Dieu. — Blanche Dendievel, rue d'Alma, 64. — Hélène Debodinance, rue du Tilleul, 143. — Alice Deldalle, rue des Longues-Haies, 31. — Pierre De Beir, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 15. — *Mariages.* — Richard Moulart, 26 ans, tisserand, rue d'Antoing, cour Orange, et Maximine Lemman, 32 ans, journalière, rue d'Antoing. — Achille Crochon, 24 ans, teinturier, rue de Lannoy, fort Despretz, 13, et Julie Vanheorne, 19 ans, soigneuse, rue de Lannoy, fort Despretz. — Louis Watine, 23 ans, rentier, rue du Fontenoy, 33, et Marie Smeeters, 23 ans, dévideuse, rue de la Banque, 41. — Séraphin Allart, 22 ans, tisserand, rue des Anges, 8, et Charlotte Deuca, tisserande, rue des Anges, cour Eggermont, 37. — Désiré Leclercq, 30 ans, marchand de charbon, rue du Parc, 17, et Joséphine Dumont, 33 ans visiteuse de pièce rue de la Barbe d'Or, 6. — Benjamin Tiberghien, 28 ans, employé de commerce, 103 rue Daubenton, et Marie Delannoy, 20 ans, sans profession, rue de Lannoy. — Emile Hus, 24 ans, tisserand, au Hutin, maisons Leclercq, 28, et Marie Dewaele, 22 ans, tisserande, rue Daubenton, 137. — *Déclarations de décès du 22 juin.* — Camille Depriestre, 7 jours, rue Meyerbeer, 21. — Henri Tullier, 7 mois, rue de la Gaîté, 26. — Edouard Volcke, 10 jours, rue du Fontenoy, 164. — Marie Vanoye meerre, 27 ans, boîteuse, boulevard d'Armentières. — Julie Leclercq, 1 an, rue du Foet, 15. — Jean-Baptiste Droulers, 64 ans, couvreur, Hôtel-Dieu. — Alphonse Decourcelle, 11 mois, rue de l'Ommelet, cour Lehoucq, 7. — Célestin Mullier, 53 ans, propriétaire, rue d'Hem, ferme Delhaye.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 juin.* — Auguste Leblon, rue Hachard. — Eugène Petit, rue du Midi. — Henri Fourez, rue d'Anvers. — Ferdinand Cornart, au Hallot. — Jean-Baptiste Dumortier, rue des Piats. — *Mariage.* — Célestin Vandenberghe, 21 ans, tisserand, et Maria Dessenger, 21 ans, dévideuse. — *Déclaration de décès du 23 juin.* — Cécile Delannoy, 27 ans 4 mois, sans profession, rue de la Latte. — Marie Lecroart, 14 ans 7 mois, tricoteuse, rue de Blanche-Porte. — Henri Dhaze, 71 ans 7 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge. — Louise Delescluse, 27 ans, 7 mois, sans profession, rue du Blanc-Seau. — Jean Vanrumbeke, 3 mois, Pont-de-Neuville. — Philomène Noif, 40 ans 4 mois, rue de Gand. — Henri Devos, 51 ans 3 mois, manœuvre, Hôpital Civil, rue Nationale.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 17 au 23 juin.* — Paul Blondeau, au Jambon. — Georges De Ille, au Jambon. — Julia Thais, à la Payelle. — *Déclarations de décès du 17 au 23 juin.* — Edmond Delval, 1 an, au Cheval-Blanc.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances au 16 au 23 juin.* — Jean-Baptiste Duplessy, les Bois. — Marie Cateau, le Blandrisse. — *Déclarations de décès du 16 au 23 juin.* — Florentine Allard, 81 ans, à l'Hospice.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 6 au 22 juin.* — Vincent Dufournont, route d'Halluin. — Henri Hulcaen, Durmont. — Marie Verhaye, Durmont. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Kerwyn, 24 ans, journalier, et Julie Florin, 42 ans, journalière. — Jules Debeurne, 23 ans, tisserand, et Marie Fanneke, 25 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 6 au 22 juin.* — Auguste Feveur, 3 semaines, Vieille-Motte. — Jean-Baptiste Dutholt, 23 ans, tisserand, Durmont. — Zoé Chombeau, 11 mois, Bethléem. — Alphonse Grimonprez, 18 ans, Rue-aux-Tout. — Marie Voreux, 72 ans, rentier, Vieille-Motte — Pierre Verpoort, 21 ans, Berquier.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Elise-Rose décédée à Roubaix, le 13 juin 1887, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BAYART-LEFEBVRE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Lucie-Joseph LEFEBVRE, veuve de M. Florentin BAYART, décédée à Roubaix, le 22 juin 1888, à l'âge de 77 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 24 courant, à 8 heures, aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 25 dudit mois, à 10 heures, et aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 118

Les amis et connaissances de la famille Célestin MULLIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Célestin-Agathon-Joseph MULLIEZ, décédé à Roubaix, le 23 juin 1888, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 25 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 26 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 10 heures, à la ferme Dhalluin-Dulliez, (Lehaie).

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste PECQUEUR, veuf de Dame Sophie BRAME, décédé à Roubaix, le 19 juin 1887, à l'âge de 75 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie BOUTON, épouse de M. Alfred VERDEBOUT, décédée à Roubaix, le 22 mai 1888, dans sa quarante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Raymond-Désiré NALLINGHIEN, veuf de Dame Héloïse CARETTE, décédé à Roubaix, le 25 mai 1888, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric-Joseph LEPOUTRE, entrepreneur, époux de Dame Lucie VANMARCKE, décédé à Roubaix, le 10 mai 1888 dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite.) Voir le *Journal de Roubaix* du 18 juin)

XXIV

L'EXÉCUTION.

Mais revenons à l'entrée des quatre personnes dont je parlais plus haut.

Elles s'y trouvaient en vertu de l'ordre suivant :

COUR IMPÉRIALE DE PARIS — PARQUET du PROCUREUR GÉNÉRAL

Paris, le 18 janvier 1870

« L'exécuteur des hautes œuvres de la ville de Paris se transportera le 19, à six heures du matin, à la prison de la Roquette (dépôt des condamnés). Il se fera remettre conformément au présent ordre, le nommé Jean-Baptiste Troppmann, et lui fera subir la peine capitale à laquelle il a été condamné par un arrêt de la Cour d'assises de la Seine, en date du 30 décembre dernier.

Le procureur-général
près la Cour impériale de la Seine,
Signé : GRANDPERRET.

En entendant marcher derrière lui Troppmann retourna inconsciemment la tête et vit ses matineux visiteurs.

Se douta-t-il de leur mission ?... Tout le fait supposer, mais nul ne put lire la plus légère émotion, sur sa figure marmoréenne. Il se leva et debout, plus impassible que jamais, attendit.

M. Claude s'approcha.

— Bonjour Troppmann. Je viens vous annoncer que votre pourvoi en cassation a été rejeté et que votre demande en grâce a eu le même sort. Le moment de l'expiation est arrivé ; il vous falloir vous armer de courage.

Même impassibilité !

Le chef de la sûreté, voyant que l'effet de sa pénible mission n'était point aussi grand qu'il pouvait s'y attendre, ajouta alors :

— Vous en aurez le courage, j'en réponds.

Puis, abordant les questions d'usage :

— Avouez-vous en présence de la mort, les crimes pour lesquels vous avez été condamné ?

— Non, monsieur Claude, je n'ai pas frappé.

— Vous pouvez alors, à cet instant suprême, révéler les noms de vos complices.

— Moins que jamais, exclama Troppmann d'une voix énergique, en relevant la tête qu'il avait tenu baissée jusque-là.

La veille au matin déjà M. Claude lui avait demandé la lettre promise à madame Braig.

Troppmann hésita, puis il dit qu'il lui faudrait huit jours.

M. Claude adressa immédiatement un rapport au Ministre de la justice.

Le soir, comme nous l'avons dit, l'ordre d'exécution était donné.

Comme M. Claude lui demandait s'il n'avait rien à lui remettre.

— Il y a dans le tiroir de la table une lettre pour ma famille que je vous prierais de faire parvenir.

Un des gardiens ouvrait le tiroir quand en désignant une feuille de papier pliée en quatre, le misérable ajouta, avec un calme qui dit froid au cœur de tous les assistants :

— Il faudra la mettre sous enveloppe.

Cette lettre était pour le frère du condamné, et lui sera envoyée aujourd'hui. Ce qu'elle contenait a été respecté; c'était peut-être le dernier secret de celui qui allait mourir.

Pendant que se passaient ces incidents, les quatre gardiens qui se trouvaient dans la cellule ne restaient point inactifs. Les uns préparaient les habits que le prisonnier portait en entrant à la Roquette et qu'il allait remettre pour mourir, pendant que les autres débouclaient la camisole de force.

Troppmann lui, se prêtait de bonne grâce et même avec une légère pointe de fanfaronnade à ces interminables détails.

Sa figure continuait à ne pas changer; de temps à autre pourtant, il rejetait ses longs cheveux en arrière, comme pour chasser une obsédante pensée. Une fois, il passa la manche droite de la camisole sur son front pour essuyer une goutte de sueur qui venait d'y perler.

C'est debout, appuyé au mur, que le prisonnier a échangé l'uniforme de la prison contre ses vêtements ordinaires.

Aussitot qu'il fut vêtu, le condamné a été laissé seul avec l'abbé Crozes.

— Tout est donc bien fini, dit-il alors au vénérable prêtre en tombant à genoux et en versant d'abondantes larmes... O ma mère !... mon père... frères et sœurs, pardonnez-moi, c'est pour vous...

Et les larmes lui ont coupé la parole.

Il nous faudrait le zèle religieux et l'éloquence persuasive du vénérable prêtre pour retracer ici les paroles qui surent relever cette âme abattue et lui rendre la force nécessaire pour supporter une vie de souffrance qu'il avait à endurer pendant deux mortelles heures encore...

Nous voudrions retrouver ces expressions à la fois si simples et si touchantes par lesquelles M. Crozes a bien voulu nous peindre lui-même ces derniers moments du condamné.

C'est en écoutant ce récit palpitant que j'ai compris mieux que jamais la petitesse de l'homme ballotté entre ces deux infinis: le néant et l'éternité.

Passage redoutable, qu'il n'ose franchir sans déposer son dernier masque et humilier son suprême orgueil.

— C'est une étude bien pénible, mais bien puissante nous disait-il ; tout homme y pourrait puiser de hautes leçons de morale, et celles-là ne s'effaceraient jamais de sa mémoire.

Le moment était arrivé pour le condamné de se rendre à l'avant-greffe, en passant par l'escalier en vrille qui compte 24 marches, le couloir de 100 mètres qui le suit, pour redescendre 11, puis 15 marches encore.

Cette promenade du malheureux qui a tant de chemin à faire pour ne se trouver encore qu'à la salle de la toilette, est quelque chose d'horrible.

La toilette est plus effrayante encore ; elle a duré dix minutes environ, et ces dix minutes m'ont fait l'effet d'un long siècle.

Voici comment se fait cette toilette à laquelle tant de gens sont désireux d'assister :

L'on assied le condamné sur une chaise et l'on des aides lui entrave les jambes avec une courroie blanche en peau de buffle, qui se boucle au-dessus de la cheville de chaque côté.

L'on enlève alors la camisole de force et l'on procède à la ligature des mains sur le dos. Deux courroies prennent les épaules pour venir s'attacher plus bas à celle qui réunit les poignets, et ces courroies sont sanglées de façon à obliger le condamné à porter la poitrine en avant et à effacer les épaules.

Une dernière ligature, partant des poignets vient rejoindre l'entrave des jambes de telle sorte que tout mouvement du corps en avant est absolument impossible.

Il faut que le malheureux marche droit comme un I avec la tête rejetée en arrière, et c'est cette position qui quelquefois a fait croire aux spectateurs éloignés que beaucoup d'individus bravaient la mort et regardaient la guillotine en face, alors qu'ils ne s'avançaient que portés par les assesseurs de l'exécuteur des hautes œuvres.

Quand on lui a entravé les pieds, le patient n'a pas encore sourcillé ; ce n'est que lorsqu'un des aides lui a mis la main gauche sur la tête, pour l'incliner en avant et faciliter la coupe des cheveux, que la décomposition de la physionomie a commencé à se produire.

Toutes ces formalités, il faut le dire, sont trop longues des trois quarts au moins et pourraient être facilement supprimées, en partie du moins. M. Maxime Ducamp l'a prouvé du reste, d'une façon tellement irréfutable, que c'est probablement hier pour la dernière fois que l'on a coupé les cheveux et le col de chemise d'un *condamné à mort*.

Quand il a relevé la tête, Troppmann était méconnaissable ; ses yeux étaient devenus vitreux, les veines de son cou saillaient au-dessous de la peau et le sang lui battait les tempes.

Malgré tout, pour ne pas laisser croire qu'il pouvait faiblir, le condamné s'est levé roide, comme mû par un ressort, alors que l'exécuteur lui a fait signe qu'il fallait se mettre en marche, et c'est sans chanceler qu'il a traversé la cour, en dépit des entraves qui devaient prodigieusement gêner sa marche.

Quand la porte s'est ouverte et qu'il a vu la guillotine il s'est redressé encore.

Arrivé à la première des dix marches qui lui restaient à franchir :

— Dites à M. Claude que je persiste... a-t-il fait d'un ton énergique au digne aumonier qui venait de l'embrasser sur les deux joues.

Cela dit, Troppmann relève la tête, puis comme effrayé, il se rejette en arrière... embrasse encore l'abbé Crozes, lui recommande sa famille puis, recevant une dernière fois la bénédiction du prêtre, il gravit les degrés de l'échafaud d'un pas aussi ferme que le lui permettent les liens dont il est entravé, mais au moment où la planche à bascule l'étreint il se raidit contre la mort.

Il y a eu pendant ce court instant une véritable lutte entre l'exécuteur et sa victime. Troppmann a bondi sous la puissante main du bourreau, et, pendant que son dos se bombait par un effort suprême sa tête passait au-dessus de la lunette.

M. de Paris a été obligé d'employer ses deux mains pour le ramener sur la bascule et, pendant qu'il l'étreignait, l'assassin qui défendait encore sa vie mordit le bourreau au médius de la main gauche, morsure fort légère, du reste et qui ne laissait plus de traces un instant après.

L'exécuteur sans s'arrêter à ce détail, saisit Troppmann et le jette en avant.

La tête du condamné s'engage dans la lunette ; au moment où la demi-lune lui serre le cou, Troppmann fait entendre ce terrible *cri coupé* que l'on n'entend qu'aux exécutions... car il est immédiatement interrompu par le fatal couperet qui s'abat avec un bruit sourd.

Troppmann avait vécu !

Et tandis que le tombereau portant le cadavre du supplicié se dirigeait vers le cimetière d'Ivry, escorté par deux gendarmes à cheval, la foule, vivement impressionnée, se retirait lentement en commentant la dernière scène du drame de Pantin !...

Et je revoyais, par le souvenir, la famille Kinck toute entière perdue assassinée, enfouie ; les cadavres amoncelés par le monstre qui venait d'expier devant les hommes ses épouvantables forfaits !..

Tel est le récit du *Petit Journal*. Il est impossible de pousser plus loin l'exactitude et la sincérité.

Ajoutons que le corps de Troppmann ne fut pas soumis à la dissection ; il fut remis à la famille le fit inhumer hors du cimetière des suppliciés.

Dès lors ce cadavre n'appartient plus à l'histoire. Nous n'avons pas à nous en occuper ; mais il nous reste à dégager la haute moralité de ce crime et de cet événement sans précédents et qui nous l'espérons resteront uniques dans les annales de l'humanité.

(*A suivre*). ESCOFFIER.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Incident franco-allemand

Paris, 24 juin. — Le *Gaulois* publie une lettre d'un étudiant de médecine annonçant que dix étudiants français ont adressé un défi collectif à dix étudiants de Hasso-Borussia qui ont injurié deux voyageurs français à la gare de Fribourg.

Une rencontre aurait lieu sur la frontière Suisse.

Le candidat Deroulède

Paris, 24 juin. — La *Ligue des Patriotes* réunie hier, a voté un ordre du jour blâmant le Comité national d'avoir abandonné la candidature Deroulède, au second tour de scrutin et protestant contre toute alliance avec l'opportunisme représenté par M. Weiller.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux,